

Commission d'Arbitrage & Commission Sportive

cadre – A – à remplir par le licencié concerné

DATE DU MATCH >			/			/			
NUMERO DU MATCH >									
NOM DU PREMIER ARBITRE >									
N° DE LICENCE DU PREMIER ARBITRE >									
la sanction-terrain :	ROUGE	JAUNE+ROUGE ens.¹	JAUNE+ROUGE sep.²						
SANCTION TERRAIN ATTRIBUÉE >									
NOM & PRÉNOM DU LICENCIÉ SANCTIONNÉ >									
N° DE LICENCE DU SANCTIONNÉ >									

cadre – B – à remplir par le licencié concerné

RÉCLAMATION DE LA SANCTION TERRAIN									
NOM & PRÉNOM DU LICENCIÉ RÉCLAMANT >									
N° DE LICENCE DU RÉCLAMANT >									

motifs de la réclamation :

pour obtenir l'information du traitement de sa réclamation, le réclamant doit indiquer ici un N° de télécopie ou un mail :

Pour que la réclamation de sanction terrain soit mise à l'étude de la commission sportive, il faut et il suffit :

- que la réclamation motivée parvienne à la **Ligue Régionale** par le présent feuillet (cadres A et B intégralement complétés)
- **par lettre recommandée ou courriel* avec AR envoyée dans les 48 heures suivant la rencontre concernée**

cadre – C – à remplir par la Commission Sportive à réception de la réclamation envoyée par lettre recommandée ou courriel avec AR

TRAITEMENT DE LA RÉCLAMATION									
Date de la Commission Sportive			/			/			
Référence de la sanction terrain									
Réclamation recevable sur la forme (rayer la mention inutile)	OUI					NON			
Réclamation recevable sur le fond (rayer la mention inutile)	OUI					NON			
INSCRIPTION de la sanction au RELEVÉ réglementaire de l'épreuve concerné >									
ÉPREUVE concernée >									
Groupement Sportif Affilié concerné >									
nombre d' INSCRIPTION(S) AU RELEVÉ >									

visa de la commission sportive >

*Courriel : assistgestion.volley.pdl@orange.fr

¹ **Carton jaune et rouge tenus ensemble** : EXPULSION soit 4 inscriptions. La sanction double pour les capitaines, les entraîneurs, les entraîneurs adjoints, le kinésithérapeute et le médecin

² **Carton jaune et rouge tenus séparément** : DISQUALIFICATION soit 6 inscriptions. La sanction double pour les capitaines, les entraîneurs, les entraîneurs adjoints, le kinésithérapeute et le médecin